



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 mars 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 Février 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mars 2002

**Convention entre la Ville de Niort et la CAN pour l'établissement et
la distribution de cartes de transport TAN FREQUENCE PLUS
ainsi que l'achat et la revente des tickets TAN FREQUENCE PLUS
au bénéfice des agents de la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHÉ, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2002

DELIBERATION D20020088

Administration Générale

**Convention entre la Ville de Niort et la CAN pour l'établissement
et la distribution de cartes de transport TAN FREQUENCE
PLUS ainsi que l'achat et la revente des tickets TAN
FREQUENCE PLUS au bénéfice des agents de la Ville de Niort**

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 14 janvier 2002, le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la création d'un nouveau titre de transport dénommé TAN FREQUENCE PLUS accessible aux personnes titulaires d'une carte TAN FREQUENCE PLUS.

Ce titre de transport ne peut être acheté que par carnet de 1000 tickets dont le tarif a été fixé à 100 Euros au 1^{er} janvier 2002, par des personnes morales publiques ou privées ayant passé une convention avec la Communauté d'Agglomération de Niort, fixant les modalités et les critères d'achat et de vente des tickets, d'établissement et de distribution de la carte TAN FREQUENCE PLUS.

Ces distributeurs agréés sont :

- les CCAS et/ou les Communes de la Communauté d'Agglomération de Niort,
- des entreprises du périmètre des transports urbains, assujetties au versement transport ou leur comité d'entreprise,
- des administrations ou des associations, elles aussi assujetties au versement transport,
- des associations à caractère sportif, culturel ou autre, dont l'activité des membres nécessite l'usage régulier des transports en commun,
- des organisme entreprises, établissements, institutions dont les membres sont appelés à utiliser les transports en commun pour leurs déplacements dans le cadre de leurs activités.

Ces distributeurs agréés doivent signer avec la Communauté d'Agglomération de Niort une convention fixant les modalités d'achat et de vente des tickets TAN FREQUENCE PLUS ainsi que les conditions de délivrance à leurs ressortissants ou ayants droit de la carte TAN FREQUENCE PLUS (cf annexe)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

(Monsieur Bernard BELLEC, Président de la C.A.N., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	1
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Rodolphe CHALLET

[Ordre du jour](#)